

# Dispositifs et financements concourants au développement des compétences

#### Présentation:

L'article L 6313-1 du code du travail en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 définit les actions concourant au développement des compétences qui entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle sont

- ✓ Les actions de formation
- ✓ Les bilans de compétences
- ✓ Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience dans les conditions prévues au livre IV de la présente partie
- ✓ Les actions de formation par apprentissage au sens de l'article L 6211-2 Cette liste, simplifiée par rapport à la version précédente recouvre néanmoins un large panel de dispositifs. Cette formation a pour objectif de présenter de manière (le plus) exhaustive ces différents dispositifs.

## Objectifs pédagogiques:

- ✓ Intégrer le nouveau cadre juridique de la réforme 2018
- ✓ Connaître les différents dispositifs pouvant être mis en œuvre dans le cadre d'un PDC et les financements afférents
- ✓ Savoir choisir le dispositif le plus adapté

## Programme:

- Introduction: Le nouveau cadre juridique de la formation en 2019
- Partie 1 : Dispositifs ponctuels
  - ✓ Formations courtes inter ou intra entreprises, en présentiel ou à distance...
  - ✓ Formation en situation de travail (AFEST)
- Partie 2: L'alternance
  - ✓ Contrat de professionnalisation VS Apprentissage
  - ✓ La pro-A
  - ✓ La co-construction
- Partie 3: La reconversion
  - ✓ Le CPF de transition
- Conclusion

### INFOS PRATIQUES

Durée:

2 jours consécutifs (14 h)

Horaire:

09h00 - 17h30

Public:

RH, responsable formation, managers...

Formateur:

Murielle GUILBERT Ingénieure Formation

Référence: FTF0007

Cette formation s'inscrit dans le cycle:

## Manager le Plan de Développement des Compétences (PDC):

- Module 1 : Ingénierie du PDC
- Module 2 : Dispositifs et financements concourants au PDC
- Module 3 : Entretiens managériaux et PDC

#### CONTACT

Formation inter Nous consulter Formation intra Devis sur demande

Votre contact:
Murielle GUILBERT
06 46 52 49 67

murielle.guilbert@mg-andragogie.fr



www.mg-andragogie.fr